

**PROCES VERBAL du conseil municipal**  
De la commune de **SAINT ROMAIN DE JALIONAS**  
**Séance du mardi 25 janvier 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 25 JANVIER, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	20/01/2022
Présents :	17	Date d'affichage :	20/01/2022
Votants :	21	Date de publication :	01/02/2022

**Etaient présents :**

Mesdames **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **FRANCO** Maëlle, **GARNIER** Sophie, **GEORGES** Corinne, **HABLIZIG** Karine, **NOUET** Sylviane, **TIRANNO** Gina ;  
Messieurs **BEKHIT** Thierry, **DESCAMPS** Gil, **DI CIOCCIO** Piétro, **GRAUSI** Jérôme, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas.

**Etaient présents en visio conférence :**

Madame **SAETERO** Soledad (arrivée à 20 h 08 après les délibérations),  
Monsieur **KJAN** Sylvain

**Etaient absents excusés :**

Mesdames **AGUIAR** Géraldine, **BELMONTE** Sophie (pouvoir à S. Dechanoz), **LEROUX** Aurélie (pouvoir à Y. Martelin).  
Messieurs **DUHAMEL** Gaël (pouvoir à J. Grausi), **NESMOZ** David (pouvoir à F. Develay).

**Secrétaire de séance :** **MARTELIN** Yves

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire précise que ce conseil municipal se tient dans la salle de conseil habituelle mais à nouveau sans public en raison de la situation sanitaire.  
Le texte autorise à nouveau également que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence.  
Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

Il remercie les personnes qui suivent les débats en direct ou en replay sur la page Facebook.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021 appelle des observations. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire une minute de silence en mémoire de Monsieur Karim AMEZIANE, Maire de Veyssillieu et ancien agent municipal de la commune de Saint romain de Jalionas, décédé le dimanche 2 janvier 2022.

**DELIBERATION n° 2022-001**

**ENVIRONNEMENT**  
**DEMANDE D'EXTENSION DE LA ZONE**  
**D'INTERVENTION DE L'ENS DU MARAIS DE LA**  
**BESSEYE (SL108)**

**Rapporteur : Monsieur Sylvain KJAN**

L'espace naturel sensible du marais de la Besseye est reconnu comme d'intérêt patrimonial.

Une zone d'intervention et une zone d'observation au titre des espaces naturels sensibles ont été créées sur le site du marais de la Besseye, par délibération de la commission permanente du Conseil départemental en date du 28 juillet 2006.

Par suite du diagnostic réalisé dans le cadre du plan de gestion du site et à la volonté municipale d'étendre le périmètre du site, il apparaît pertinent au regard des enjeux, de modifier le périmètre de la zone d'intervention.

*La zone d'intervention sur l'année 2022 sera présentée au Conseil Départemental, en l'étendant à 99,74 hectares, avec une répartition à venir après validation du conseil Départemental de l'Isère. Cette zone d'intervention est liée au fait que nous souhaitons développer la partie culturelle sur la Besseye, en l'occurrence l'aspect archéologique, alors que jusqu'à présent c'était principalement la partie écologique qui était développée.*

*Monsieur Thierry Bekhit, précise que la répartition budgétaire qui était jusqu'à présent de 75 % pour la commune d Villemoirieu et 25 % pour la commune de Saint Romain de Jalionas, risque de revenir un peu plus à l'équilibre avec cette extension mais c'est un espace qui en vaut largement la peine.*

*Monsieur Jérôme Grausi confirme que la répartition passerait de 75 % / 25 % à éventuellement 61 % pour Saint Romain de Jalionas et 39 % pour Villemoirieu. Le Département doit se positionner car il y a beaucoup de subventions de leur part et donc nous attendons la répartition qui sera approuvée après avis du Département.*

*Monsieur Sylvain Kjan rappelle que cet accord a toujours été fait en intelligence avec la commune de Villemoirieu et cela doit être préservé. Lors du comité de décembre, Monsieur Royet a présenté une étude très complexe, scientifique et technique, sur les différentes couches terrestres qui ont été faites par carottage et une présentation vous sera faite lors du prochain conseil.*

*Monsieur Jérôme Grausi précise que pour ceux que cela intéresse, l'Assemblée Générale de l'Association Histoire et Archéologie, qui est ouverte à tous, se tiendra le samedi 5 février en Mairie à 9h00..*

Au vu de cet état,

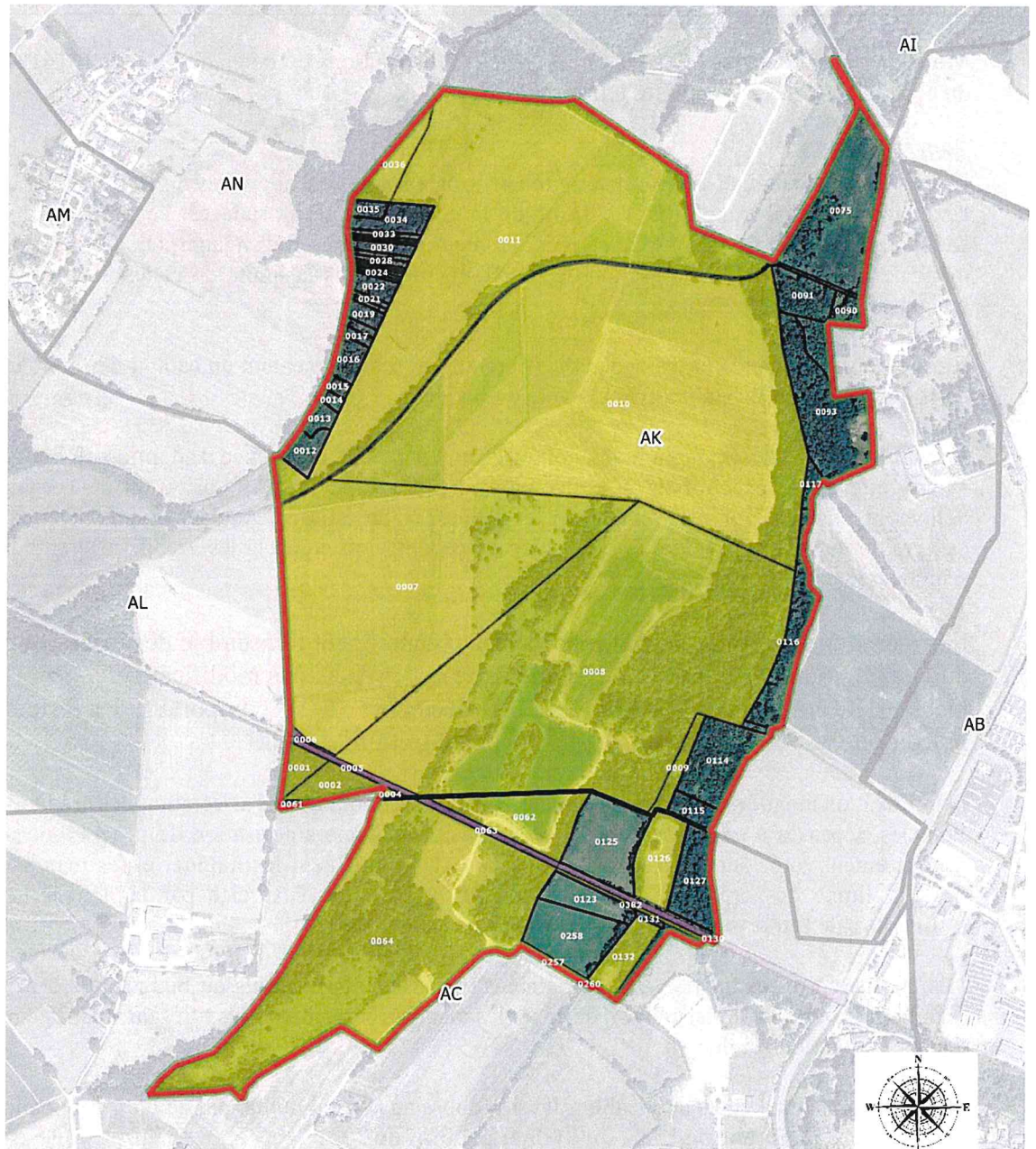
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Par :            21 Voix POUR                    0 Voix CONTRE                    0 ABSTENTION**





↳ **SOLLICITE** le Conseil départemental pour étendre la zone d'intervention de l'E.N.S. tel que délimité par un trait continu sur le plan ci-après

**Espace Naturel Sensible**  
**SL108 - Marais de la Besseye**

Communes de Saint-Romain-de-Jalionas et de Villemoirieu



**Légende**

-  Parcelles communales
-  Autres propriétaires
-  Zone d'intervention
-  section\_cadastrale

0 100 200 m



**isère**  
LE DÉPARTEMENT

DAM  
Service Patrimoine Naturel  
26/10/2021

<b>DELIBERATION n° 2022-002</b>	<b>FINANCES</b> Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent - RECTIFICATIF
---------------------------------	--

**Monsieur Jérôme GRAUSI**, Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

**Article L 1612-1**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les « crédits ouverts au budget précédent » comprennent l'ensemble des inscriptions du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives.

Or la délibération n° 2021-081 du 21 décembre 2021 comportait des erreurs puisqu'elle ne prenait en compte que le budget primitif de 2021.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de 25 % du budget primitif de 2021**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Budget Primitif 2021	Montant maximum de l'autorisation = 25 %	Montant de l'autorisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 505.59	4 126.40	
165 - Emprunts et dettes assimilées	3 000.00	750.00	
20 - Immobilisation incorporelles	16 629.00	4 157.25	
21 - Immobilisations corporelles	321 252.35	80 316.09	
23 - Immobilisations en cours	671 522.06	167 880.52	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par :           21 voix POUR           0 Voix CONTRE           0 ABSTENTION

↳ **ACCEPTE** les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE**

**M. Jérôme GRAUSI, Maire,**

- **Situation Covid :**  
La situation reste très tendue puisque nous subissons énormément d'absences des agents communaux, des élus et des enfants à l'école et cette situation ralentie beaucoup les activités.
- **Projet de création d'une association des commerçants/entreprises/artisans :**  
Cette association sera portée par un ou deux chefs d'entreprise récemment rencontrés. Nos commerçants, notamment au niveau du Girondan, sont liés géographiquement par le syndicat du Girondan mais nous souhaitons recensé tous les acteurs économiques de notre territoire afin de les mettre en valeur.  
J'ai appris par exemple aujourd'hui que l'ancien caviste de Pont de Cheruy s'est installé dans la zone artisanale des Serpollières de Saint Romain de Jalionas.  
Nous sommes également très sollicité pour des implantations de Food Trucks pour lesquels je mets mon veto si cela n'apporte pas de plus-value pour notre commune. Pour rappel, nous avons déjà deux entrepreneurs : La Barraque à Ch'Micke qui est installée en zone artisanale avec des spécialités du Nord et Madame Quentin, stationnée sur le parking de la Pharmacie, qui vend des hamburgers et panninis faits maison et nous avons un projet en cours qui devrait aboutir avant la fin du premier semestre pour un Food Truck qui fait des cookies fait maison avec des produit du terroir et qui devrait se stationner devant la sortie d'école.
- **Pont du Peillard :**  
À la suite de l'accident qui a endommagé en octobre/novembre 2021 notre pont, une audition a eu lieu et la personne sera jugée au mois de mai 2022. Les faits ont été reconnus et la commune va se porter partie civile puisque nous sommes en train de faire chiffrer les réparations avec l'aide d'un architecte expert dans les ponts médiévaux. Nous ne pourrons pas le refaire à l'identique cependant une réparation en symétrique sera réalisée avec un renfort. En attendant il n'y a pas de problème pour circuler mais à terme il faudra envisager de limiter le poids des véhicules qui passent sur ce pont.  
Le coût des travaux sera normalement prix en charge par l'assurance de la personne mise en cause et c'est pourquoi la commune se porte partie civile.
- **Concertation citoyenne :** Une rencontre citoyenne sera programmée en mai 2022 si la situation s'améliore.

**Monsieur Yves MARTELIN, Adjoint à l'Urbanisme :**

- Une réunion s'est tenue le 20 janvier avec le CAUE (architecte conseil) et le Scot avec remise du cahier des charges pour fixer les bases de la révision du PLU. Ce cahier des charges nous permettra de lancer un appel d'offres pour recruter le bureau d'études chargé de réaliser la révision du PLU.

### **Madame Sylvie DECHANOZ, Adjointe au CCAS**

- La journée intergénérationnelle du 24/11/2021 a été annulée en raison de la situation sanitaire.
- Don du Sang : le vendredi 25/02/2022 de 15 h à 19 h au gymnase sur inscription préalable.
- Point covid : Situation au 21/01 : Les données départementales restent très dégradées. Le taux d'incidence continue à augmenter ainsi que le taux de positivité. Le taux d'incidence permet d'estimer la part des personnes contaminées dans chaque département et il correspond au nombre de tests positifs sur les 7 derniers jours sur 100 000 habitants. Au 21/01 le taux d'incidence en Isère était de 3 707,9 et il est encore en augmentation (au 14/01 il était de 3 310).  
Le taux de positivité est très impressionnant pour notre département puisqu'il est de 30,8 %. Ce taux correspond à la proportion de tests positifs par rapport à l'ensemble des tests réalisés. A ce jour un test sur trois est positif en Isère.

La vaccination pédiatrique (pour les 5-11 ans) est désormais possible à la MSP de Montalieu Vercieu (12 rue de Beysseye) chaque mercredi après midi et samedi matin, elle se poursuit aussi au centre de Charvieu Chavagneux (Espace Charles De Gaulle, 54 rue de la République).

- Maison Médicale : Pour répondre aux demandes formulées sur Facebook, nous sommes toujours en recherche active d'un médecin.

### **Arrivée en visio de Solédad SAETERO à 20 h 08.**

### **Madame Corinne GEORGES, conseillère municipale déléguée :**

- Point collecte des déchets : Une étude avait été faite et il semblerait que le syndicat s'oriente vers une collecte du tri sélectif en porte à porte. Des dossiers de demandes de subventions sont en cours d'élaboration ainsi que la mise en place d'une redevance au nombre de passages en remplacement de la taxe d'ordures ménagères prélevée sur la taxe foncière. S'en suivent de longs débats autour des déchets que vous pouvez retrouver sur la page FACEBOOK de notre commune.

### **Monsieur Sylvain KJAN, Conseiller délégué à l'environnement :**

- Point SYCLUM : La mise en place s'est faite au 01/01/2022 et globalement tout c'est bien passé malgré quelques oublis de ramassages de poubelles. Le retour du SYCLUM, après maintenant 3 semaines de collectes est bon puisque le nombre de poubelles en sacs collectées diminue et les citoyens de Saint Romain de Jalionas jouent bien le jeu. Les bacs endommagés par les rippeurs ont été remplacés par le Syclum. Nous avons également des remontées de vols de bacs (liés à la pénurie....) donc nous encourageons les habitants à identifier leurs poubelles avec leur numéro ou leur nom et à bien rentrer leurs conteneurs chez eux après le ramassage.  
Les bornes de tris sélectifs n'ont pas été collectées pendant deux semaines du fait d'un problème de mise en place avec le prestataire du Syclum. Une partie de la situation est maintenant réglée et tous les points de collecte ont été répertoriés et notre garde municipal a fait une tournée avec le chauffeur afin qu'il visualise bien tous les points.  
Rappel : lorsque les conteneurs sont pleins, merci de garder votre tri chez vous plutôt que de les déposer au pieds des conteneurs.  
Nous travaillons avec le Syclum afin d'ajouter des conteneurs de tri sur les secteurs où il n'y en pas suffisamment.  
Une étude est également menée pour l'installation de composteurs collectifs.

- Grainothèque : lancement de la campagne pour 2022, avec, si la situation sanitaire le permet, les prochaines dates seront à partir du 19 février au niveau de la mairie en extérieur. Elles seront publiées sur nos réseaux et en affichage chez les commerçants.

**Monsieur Nicolas ROMANOTTO, Adjoint à la vie associative :**

- Rappelle que le Préfet de l'Isère recommande de ne plus louer ou mettre à disposition nos salles communales pendant la crise sanitaire du Covid.
- Calendrier de février :  
05/02 Tartifun du sou des écoles au Four de Barens (pas de buvette ni consommation sur place)  
13/02 : Concours de coinche de l'amicale des boules  
20/02 : Tournoi régional de tennis de table  
26/02 : Concours de l'amicale des boules

**Monsieur Yohan MOLLARD, conseiller municipal :**

- Point covid à l'école : Nous sommes sur une situation inédite, très dégradée, depuis le début du covid du fait des nombreuses absences.
- M. GRAUSI : nous devons réajuster en permanence le nombre de repas à commander. Notre prestataire lui-même ne peut pas toujours se tenir aux menus annoncés.  
M.MOLLARD : Sur les dernières semaines nous sommes à 7 à 8 cas positifs par classe, avec des enseignants, des Atsem touchées, donc c'est extrêmement compliqué au jour le jour.

**Madame Karine HABLIZIG, Conseillère déléguée à la communication**

- Site internet : La partie « actualités » du site internet a été légèrement modifiée et la restructuration continue pour plus de lisibilité.

**Madame Sylviane NOUET, Conseillère municipale**

- Éclairage public : Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public à partir de la semaine prochaine, 1<sup>er</sup> février, de 23 h à 5 h, sur les zones définies. Des panneaux indiqueront ce dispositif (ils sont commandés mais pas encore reçus...). Vous pouvez répondre à un questionnaire disponible sur Politéa, le site internet ou en mairie.

**Madame Gina TIRANNO, Adjointe aux affaires scolaires**

- Revient sur les absences liées au Covid et remercie Sarah, qui gère super bien la cantine ainsi que le personnel de cantine qui fait des heures supplémentaires pour pallier les absences des collègues.  
Monsieur le Maire rappelle qu'une grève générale a eu lieu le 13 janvier, pour la première fois de tout temps à Saint Romain de Jalionas, tous les enseignants ont fait grève, ainsi que l'Inspecteur et le personnel de cantine pour manifester contre le protocole sanitaire qui est ingérable.

**Monsieur Pietro DI CIOCCIO, Conseiller municipal**

- Rappelle que les travaux pour le stationnement à Barens vont commencer prochainement. Il y aura une première phase d'essais avec des balises, des bordures et des peintures au sol pour délimiter les places de stationnement et après analyse, nous passerons à la 2<sup>ème</sup> phase pour les emplacements définitifs.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux font suite à une procédure de médiation et que par rapports aux travaux envisagés, nous allons rencontrer tous les riverains ainsi que les utilisateurs (camions et tracteurs) car le problème c'est qu'à Barens il n'y a pas de trottoirs et que la voirie n'est pas large.

**Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire**

Je lève la séance à 21 h 27 en précisant que le prochain conseil se tiendra **le mardi 22 février 2022 à 19 h 30** avec la présence d'un attaché territorial qui sera en tuilage pendant deux mois avec notre DGS, Pascale, pour assurer son remplacement après son départ en retraite.

Portez-vous bien et faites attention à vous.





Saint Romain de Jalionas, Le 20 janvier 2022

**MAIRIE**

52 rue du Stade  
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS  
Tel : 04.74.90.76.01 - Fax : 04.74.90.86.95  
Mail : [contact@mairiestromaindejalionas.fr](mailto:contact@mairiestromaindejalionas.fr)  
Site internet : [www.saintromaindejalionas.fr](http://www.saintromaindejalionas.fr)

Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil Municipal  
de Saint Romain de Jalionas

38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

**CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le

**MARDI 25 JANVIER 2022 à 19 H 30**  
**Salle du Conseil de St Romain de Jalionas**  
**Et/ou en visioconférence, le lien vous sera transmis**  
**24 heures avant le conseil**

**En raison de la situation sanitaire : Pas de public**  
Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

**Ordre du jour :** Voir document au dos de la présente

Recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,  
Jérôme GRAUSI

COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE JALIONAS

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JANVIER 2022 à 19 H 30

En raison de la situation sanitaire : Pas de public  
Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

- Approbation compte rendu séance du 21 décembre 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020
  - o Néant

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

ENVIRONNEMENT

2022-01. ENS du Marais de la Besseye – Extension de la zone d'intervention

FINANCES

2022-02. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent - Rectificatif

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI



Date de convocation :	le 20/01/2022
Date d'affichage :	le 20/01/2022

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
25/01/2022	1	2022-001	ENVIRONNEMENT	Demande d'extension de la zone d'intervention de l'ENS du Marais de la Besseye (SL108)	1
25/01/2022	2	2022-002	FINANCES	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent	

EMARGEMENTS

Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à	Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à
AGUIAR Géraldine		HABLIZIG Karine	
BEKHIT Thierry		KJAN Sylvain	
BELMONTE Sophie	Pouvoir à S. Dechanoz	LEROUX Aurélie	
DECHANOZ Sylvie		MARTELIN Yves	
DESCAMPS Gil		MOLLARD Yoann	
DEVELAY Fabienne		NESMOZ David	Pouvoir à F. Develay
DI CIOCCIO Pietro		NOUET Sylviane	
DUHAMEL Gaël	Pouvoir à J. Grausi	REIX Stéphane	
FRANCO Maëlle		ROMANOTTO Nicolas	
GARNIER-MICHELIN Sophie		SAETERO Soledad	
GEORGES Corinne		TIRANNO Gina	
GRAUSI Jérôme			

Secrétaire de Séance : Yves Martelin

